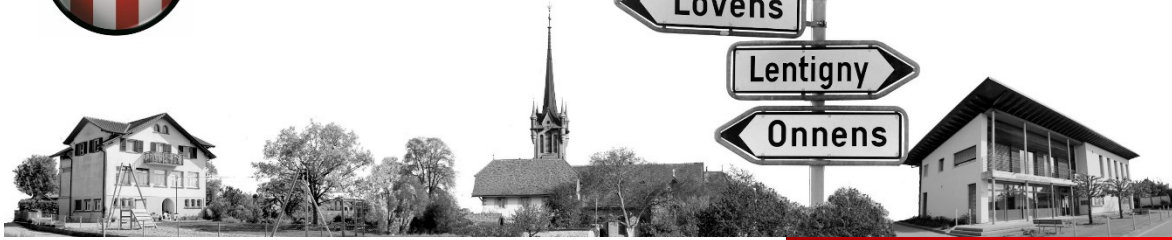




LA BRILLAZ



# Rapport de gestion 2025

Commune de La Brillaz

# Table des matières

<b>Rapport du conseil communal</b> .....	4
<b>0 Administration générale</b> .....	6
Conseil communal.....	6
Commissions diverses .....	7
Personnel communal .....	10
Administration .....	10
Immeuble administratif et ancienne école de Lovens .....	11
Accueil extrascolaire .....	11
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b> .....	12
Police du feu .....	12
<b>2 Formation</b> .....	13
Liste des enseignants .....	13
AES .....	14
Bibliothèque scolaire.....	14
Bâtiments scolaires .....	15
Transports scolaires .....	15
Conservatoire.....	15
<b>3 Culture, sport et loisirs</b> .....	15
BRA.....	15
Sociétés locales - USLB .....	16
Installations sportives et culturelles .....	17
<b>4 Santé</b> .....	19
RSS.....	19
<b>5 Prévoyance sociale</b> .....	20
Petite enfance.....	20
ARCOS.....	20
FriTime.....	20
La Brillaz bouge et se rencontre .....	21
Espace jeunes .....	21
<b>6 Trafic et télécommunications</b> .....	22
Routes communales.....	22
Transports publics .....	22
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b> .....	23
Approvisionnement en eau .....	23
Traitement des eaux usées.....	23

Endiguement.....	24
Cimetières.....	24
Aménagement du territoire et constructions.....	24
Energie.....	25
<b>8 Economie publique.....</b>	<b>26</b>
Forêts.....	26
<b>9 Finances et impôts.....</b>	<b>27</b>
Budget et comptes.....	27
Compte de résultats.....	27
Compte des investissements.....	30
Investissements terminés en 2025.....	31
Indicateurs financiers MCH2.....	31

# Rapport du conseil communal

Chères citoyennes et chers citoyens,  
Mesdames, Messieurs,

Voici le rapport de gestion 2025 de la commune de La Brillaz. Ce document, conformément à l'article 19 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) retrace les principales activités et évolutions de l'exercice écoulé et l'assemblée communale en prendra acte le 20 avril prochain.

Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition dans un format numérique via le site internet de la commune. Sur demande, l'administration communale imprimera le document et l'enverra aux personnes qui le souhaitent. Ce rapport est structuré selon le modèle comptable MCH2. N'hésitez pas à faire un retour de vos attentes et propositions d'améliorations pour les prochaines éditions au conseil communal.

Pour l'année 2025, le conseil communal s'est réuni à 35 reprises et s'est positionné sur 391 décisions (137 décisions concernant le service des constructions et 253 décisions touchant les autres dicastères).

Le conseil communal a organisé 2 assemblées communales (26 mai et 15 décembre).

Le 26 mai avec une affluence de 104 personnes. Les décisions présentées ont toutes été acceptées. En voici le détail :

- Crédit d'investissement de CHF 35'000.- pour l'arborisation de la place de loisirs à l'arrière de l'école 1901 à Lentigny.
- Crédit d'investissement de CHF 87'885.- pour l'aménagement de l'Eco-pont de Lovens.
- Crédit complémentaire de CHF 37'100.- pour la couverture de la place attenante au hangar à la déchèterie de Lentigny.
- La reprise des infrastructures du quartier Champs le Devant à Lovens.
- La révision partielle du règlement scolaire.

A l'assemblée communale du 15 décembre 2025, 124 personnes étaient présentes. Les décisions présentées ont toutes été acceptées. En voici le détail :

- Crédit complémentaire de CHF 335'620.- pour le compartimentage de la salle polyvalente de Lentigny.
- Crédit d'investissement de CHF 130'000.- pour la l'établissement du dossier pour l'examen préalable du PAL.
- Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).
- Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Cette dernière année de législature, à l'instar de l'ensemble de celle-ci, a été caractérisée par d'importantes difficultés internes au sein du Conseil communal, de nature à compromettre son bon fonctionnement et à affecter le personnel communal.

Mme Lise-Marie Graden, préfète, a procédé à la désignation de Mme Nadia Savary en qualité de mentore dès le 31 mars 2025 ; cette dernière a, par la suite, accédé à la fonction de syndique en date du 18 décembre 2025. Une enquête administrative a été ouverte dès le 18 décembre et est en cours.

Malgré ces dysfonctionnements, la commune, conformément à la législation, remplit son rôle dans la gestion des affaires courantes ainsi que dans la réalisation de nombreux projets.

Cela est rendu possible grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, au bon fonctionnement de la commune.

À ce titre, le conseil communal tient à remercier tout particulièrement l'ensemble du personnel communal pour ses compétences, son fort engagement et la qualité de son travail.

Le conseil communal adresse également ses remerciements aux membres des différentes commissions et groupes de travail pour leur aide précieuse et leur soutien dans la gestion des affaires communales.

Le conseil communal exprime en outre sa reconnaissance envers les acteurs de la vie locale : les sociétés locales, les commerces, les entreprises ainsi que les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Le conseil communal remercie enfin toutes les citoyennes et tous les citoyens de La Brillaz pour leur confiance et leur participation à la vie communale, associative et culturelle. Votre engagement contribue chaque jour à maintenir et à développer un cadre de vie agréable au sein des villages et de la commune.

## 0 Administration générale

### Conseil communal

	<p>Oberson Bernard</p> <p>Syndic Repris dès le 18.12 par Mme Nadia Savary</p>	<p>Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile</p>
	<p>Chammartin Auer Christine</p> <p>Vice-syndique Repris dès le 18.12 par Mme Nadia Savary</p>	<p>Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics</p>
	<p>Chappuis Thomas</p> <p>Conseiller communal</p>	<p>Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement</p>
	<p>Jordan Yvan</p> <p>Conseiller communal</p>	<p>Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration</p>
	<p>Krattinger Alexandre</p> <p>Conseiller communal</p>	<p>Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature</p>
	<p>Menétrey Lucie</p> <p>Conseillère communale</p>	<p>Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières</p>
 <p>◀ Rey Michel 01.01-30.06</p> <p>*****</p> <p>Dafflon Patrick ▶ 01.07-31.12</p>		<p>Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Service du feu, Justice et Police</p>

## Commissions diverses

### *Commission d'aménagement et de l'énergie*

Le conseil communal doit constituer une commission d'aménagement d'au moins cinq membres (art. 36, al. 2 LATeC).

Il appartient à l'assemblée communale, cas échéant au conseil général, d'en désigner la majorité et au conseil communal de nommer les autres.

La commission d'aménagement et de l'énergie, commission permanente, appuie le conseil communal dans l'application du PAL, du Plan Communal des Energies et de l'aménagement du territoire.

La commission s'est réunie deux fois durant l'année 2025.

Les membres de la commission d'aménagement et de l'énergie sont :

M. Yvan Jordan, Président

M. Michel Rey, conseiller communal, remplacé par M. Patrick Dafflon le 1<sup>er</sup> juillet 2025

M. Bruno Chardonens

M. Claude Gendre

M. Gilles Aubonney

M. José Codourey

M. Laurent Monneron

### *Commission financière*

La commission financière est un organe de l'assemblée communale ou du conseil général.

Son rôle consiste principalement à fournir au législatif un préavis de telle sorte que ce dernier puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Ce qui apparaît important dans ce rôle c'est le fait que la commission va pouvoir et devoir examiner avec la plus grande attention les domaines pour lesquels un préavis est requis.

On insistera sur le fait qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et que ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier. C'est l'article 72 de la loi sur les finances communales (LFCo) qui fixe, pour l'essentiel, les compétences de la commission.

On relèvera qu'elle doit examiner le budget, donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour, examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général, émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale, prendre position sur le rapport de l'organe de révision et examiner les propositions de modification du coefficient et du taux de l'impôt.

Les membres de la commission financière sont :

M. Dominique Baudois, Président

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente

M. Damien Rime, secrétaire

M. Martial Baechler

M. Fausto Cameroni

### *Commission de naturalisation*

L'attribution de cette commission est d'examiner le dossier d'une personne qui est domiciliée sur le territoire de la commune et qui désire se faire naturaliser. Elle donne ensuite un préavis à l'attention du service des naturalisations.

En 2025, la commission de naturalisation s'est rencontrée une seule fois afin de traiter un dossier de naturalisation.

Cette commission se composait, en 2025, des membres suivants :

M. Michel Rey, Président, remplacé par M. Patrick Dafflon le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Mme Lucie Menétrey

Mme Anne Magnin

Mme Sandra Yerly Dubey

M. Bruno Chardonnens

### *Commission de développement durable*

L'attribution de cette commission est de développer des projets en lien avec la promotion de l'Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable. Son but est d'inscrire la commune dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur.

Cette commission se compose des membres suivants :

M. Michel Rey, Président, remplacé par M. Patrick Dafflon le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Mme Christine Chammartin Auer

Catégorie « citoyen·ne·s » : M. Grégoire Lathion, Mme Sandrine Amsler

Catégorie « sociétés locales » : Mme Floriane Pellaton

Catégorie « seniors » : M. Alain Bertschy

Catégorie « jeunes » : M Léo Mazza, Mme Noélie Fridez (a démissionné le 01.09.2025)

Catégorie « parents » : M. Gaylord Magnin

Depuis septembre 2021, la commission s'active afin de développer des projets relatifs à l'Agenda 2030 en faveur du développement durable. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été réalisés et sont d'ores et déjà planifiés pour l'année prochaine notamment dans le domaine de la biodiversité. Le projet de charte des jardins continue de se développer, en proposant des activités ou des conférences sur différents thèmes.

Sur le thème intergénérationnel, un après-midi a été organisé afin de réunir anciens et plus jeunes autour des jeux de sociétés. Cette activité a rencontré un joli succès.

### *Conseil des seniors*

L'attribution de ce conseil est de développer des projets en lien avec la promotion de la loi cantonale Senior +. Ces projets consistent à tenir compte des besoins spécifiques des seniors en valorisant leurs compétences et la solidarité entre générations. Le but est ainsi de promouvoir des projets communaux favorisant et valorisant l'autonomie et la dignité des seniors.

Ce conseil se compose des membres suivants :

M. Patrick Missègue, Président (a démissionné en octobre 2025)

Mme Marie-José Mettraux, Vice-présidente

Mme Marianne Stern, secrétariat

Mme Rose-Marie Diacon

M. Manuel Gilabert

M. Jean-Marie Hirt

M. André Renz

M. Michel Rey, conseiller communal, remplacé par M. Patrick Dafflon le 1<sup>er</sup> juillet 2025. M. Dafflon a repris la présidence depuis octobre 2025.

Pour 2025, des dîners conviviaux dans les établissements de la commune, une promenade sur le lac de Thoune, une séance au cinéma Rex, une séance sur l'utilisation des smartphones ont été proposées.

### *Conseil des parents*

Le Conseil des parents était composé de 4 parents, du directeur d'établissement, d'une représentante du corps enseignant et de la conseillère communale en charge des écoles jusqu'à la révision du règlement scolaire au 1<sup>er</sup> juin 2025. Depuis lors, un parent et une représentante du corps enseignant sont venus compléter le Conseil, dans le but de garantir une représentativité des deux bâtiments, tout en conservant une majorité de parents. Les parents sont nommés par le Conseil communal qui tient compte au mieux de la répartition des villages et des degrés scolaires, entre autres. La composition du Conseil des parents en 2025 était la suivante :

Présidente	Julie Curto Scharff, Lentigny
Vice-Présidente	Liliane Ribeiro Ferreira, Lentigny
Membre	Samuel Crausaz, Lovens
Membre	Coralie Saudan, Lentigny
Membre	Guillaume Grandjean, Lentigny
Directeur d'établissement	Raphaël Perini
Représentante du corps enseignant	Christelle Barras (Caméléon)
Représentante du corps enseignant	Sylvia Mauron (1901)
Conseillère communale	Lucie Menétrey

Tout au long de l'année, le Conseil des parents assure le lien avec l'école et les autorités communales et s'est réuni 4 fois à cet effet. Cela dit, les parents membres du Conseil des parents font un travail bénévole au long de l'année afin de faire vivre les écoles et d'apporter un petit twist à la vie scolaire, sortant du cadre pédagogique *stricto sensu*. Ils ont notamment apporté leur soutien au corps enseignant lors des manifestations comme Carnaval ou la fenêtre de l'avent, organisé une chasse aux œufs ou un goûter de l'Avent. 2025 a également été marquée par la troisième édition de la Kermesse de l'école, réunissant élèves, familles et enseignant·es lors d'une joyeuse fête avant l'été, et dont les recettes financent divers projets d'établissement en 2026. En particulier, des réflexions ont été ouvertes sur la création de fresques sur les bâtiments scolaires, dont l'une sera réalisée en 2026. Le Conseil communal les remercie pour leur engagement, leurs idées et l'énergie qu'elles et ils donnent pour mettre ces projets sur pieds.

## Personnel communal

### *Administration*

Brigitte Eltschinger  
Bernadette Frossard  
Tamara Glanzmann *démission au 30.11.2025*  
Carole Grossenbacher  
Sabine Oppliger

### *Conciergerie*

Annick Bürke  
Marie-Noëlle Röthlisberger

### *Accueil extrascolaire (AES)*

Ludivine Jovanovic  
Christel Baeriswyl remplaçante de Mme Jovanovic  
durant son congé maternité  
Sophie Edelmann  
Valérie Chanson  
Carole Savioz  
Manjri Gupta  
Marjorie Rossier  
Fatima Menétrey

### *Ecole maternelle La Souris Verte*

Marjorie Rossier  
Christel Baeriswyl remplaçante de Mme Rossier  
durant son congé maternité

### *Edilité*

José Codourey  
Nicolas Mathys  
Johann Delley  
Christian Pochon

### *Bibliothèque*

Marie-Noëlle Miauton  
Eliane Grandgirard

### *Déchetterie*

Armand Hayoz  
André Mazza  
Gérard Hirt  
Zacharie Dubey *démission au 31.12.2025*  
Emerick Chassot *démission au 31.05.2025*  
Corentin Chassot  
Antonin Delley

### *STAP*

Christian Bapst

### *Déneigement*

Alain Yerly

## Administration

Des tests de vulnérabilité ont été menés dans le but d'identifier d'éventuelles failles au sein des systèmes informatiques de l'administration. Compte tenu de la fréquence élevée des cyberattaques touchant aussi bien les entreprises que les administrations communales, il s'est avéré nécessaire de procéder à des vérifications approfondies des serveurs afin de détecter toute intrusion potentielle depuis internet.

Globalement, l'étude n'a mis en évidence aucune vulnérabilité critique susceptible de menacer immédiatement l'infrastructure informatique. Toutefois, des actions préventives ont été appliquées à court terme afin de réduire la surface d'attaque potentielle.

## Immeuble administratif et ancienne école de Lovens

### Accueil extrascolaire

En réponse à l'augmentation constante de la demande d'accueil pour les enfants scolarisés, les locaux de l'accueil extrascolaire (AES) ont été agrandis. L'AES bénéficie désormais d'un espace plus vaste, ayant emménagé dans les locaux du conseil communal situés au rez-de-chaussée, en avril 2025.

Divers travaux ont été effectués :

- au rez-de-chaussée :
  - l'installation de moustiquaires
  - la création de nouvelles bandes opaques sur les vitres
- au 1<sup>er</sup> étage :
  - l'installation de panneaux phoniques

### Local de l'édilité

Dans le cadre de l'entretien et de la sécurisation des infrastructures communales, les portes avant et arrière du local de l'édilité ont été remises en état. Cette intervention vise à garantir la fiabilité des accès et à renforcer la sécurité du bâtiment par les employés communaux.

### Place de parking à l'administration communale

Un abri à vélos a été installé sur le parking arrière de l'administration communale autant pour les vélos que les motocycles.

### Ancienne école de Lovens

À la suite de l'agrandissement de l'AES, le conseil communal a transféré ses activités dans l'appartement situé au deuxième étage de l'ancienne école. Des travaux de maçonnerie ainsi qu'un rafraîchissement des espaces ont été réalisés pour permettre l'installation des nouveaux bureaux et de la salle du conseil communal. L'installation dans les nouveaux locaux a eu lieu en avril 2025.



# 1 Ordre et sécurité publics, défense

## Police du feu

### *Mission*

L'Inspectorat du feu vise à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions (protection-incendie). Il veille à l'application de [la norme et des directives AEAI](#) (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie). Les prescriptions de protection-incendie sont applicables à tous les propriétaires et utilisateurs de bâtiments, ouvrages et installations.

### *Tâches*

- Préaviser les dossiers de permis de construire selon la norme et les directives AEAI en vigueur.
- Préaviser les demandes de patentes d'établissements publics.
- Exécuter les contrôles périodiques des bâtiments en rapport à leur affectation selon la [loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels](#).
- Conseiller et participer aux exercices d'évacuation des bâtiments ayant un grand nombre de personnes (écoles, entreprises, ...).
- Veiller aux précautions à prendre contre les incendies et les éléments naturels.
- Prononcer les interdictions de faire du feu.



La Commune peut déléguer l'exécution des contrôles à une personne disposant d'une formation reconnue de spécialiste en protection-incendie AEAI. Au niveau communal, une personne exerce cette fonction, c'est la responsable du service des constructions. Cette personne a suivi un cours et elle est certifiée spécialiste communale en protection incendie (SCPI) pour exécuter les contrôles.

Sur la commune de La Brillaz, 67 bâtiments nécessitent un contrôle périodique. Les bâtiments publics tels l'administration communale, les entreprises et les immeubles à trois appartements et plus sont contrôlés tous les 10 ans. Les écoles et la salle polyvalente sont contrôlés tous les 5 ans. En 2025, la police du feu a effectué 7 contrôles. Le contrôle de ces 67 bâtiments est planifié sur 10 ans.

La police du feu a été mise à contribution pour mettre aux normes la salle polyvalente de Lentigny. Des adaptations architecturales seront nécessaires. Lors de la délivrance du permis d'habitation de toutes nouvelles constructions ou transformations, la police du feu contrôle la conformité du bâtiment selon les directives de l'ECAB et selon les plans mis à l'enquête. Ces contrôles sont liés à toutes les procédures ordinaires de mise à l'enquête.

## 2 Formation

L'établissement scolaire de La Brillaz a commencé l'année 2025 avec 11 classes, ouvertes pour l'année scolaire 2024/2025, et s'est vu accueillir tout autant de classes à la rentrée de septembre. L'expérience des classes à double-niveaux et intercycles instaurées à la rentrée 2022/2023 s'est alors poursuivie en 2024/2025 pour les classes à double-niveaux et demeure positive pour les quelques 193 élèves scolarisés à La Brillaz depuis le début de l'année scolaire en cours et le corps enseignant, que le Conseil communal remercie vivement pour son travail avec les enfants de nos villages.

Les classes de l'établissement se répartissent toujours sur deux sites : 1901 et Caméléon. Si deux classes avaient ouvertes en 2024/2025 principalement en raison des mesures d'accompagnement - un élève comptant comme 3 - l'école a toutefois accueilli une dizaine d'élèves supplémentaires en 2025/2026 (183 élèves à la rentrée 2024/2025 contre 193 en 2025/2026). Dès lors, les effectifs déterminant le nombre de classes ne tiennent pas compte des 193 élèves physiques mais de 215 élèves théoriques.

Finalement, le Conseil communal a participé à plusieurs séances intercommunales dans le domaine de la formation, que ce soit au sein de l'association des cycles d'orientation (COSAHL) en qualité de membre de l'assemblée des délégués de l'Association, ou au sein de la commission de gestion du SLPPI (entente intercommunale pour le service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal), où la conseillère communale assure la vice-présidence.

### Liste des enseignants

#### *Année scolaire 2024/2025*

##### *Ecole 1901*

1-2 <sup>HA</sup>	Julieta Nsenda et Carole Bourqui
1-2 <sup>HB</sup>	Sylvia Mauron et Carole Bourqui
1-2 <sup>HC</sup>	Elisa Chassot
3 <sup>HA</sup>	Valérie Baechler Papaux et Marie-Claire Brülhart
3 <sup>HB</sup>	Nicole Freiburghaus et Mélanie Aeby
AC	Marie-France Fasel Meuwly

##### *Ecole Caméléon*

4 <sup>H</sup>	Elise Borne
5 <sup>HA</sup>	Magali Le Moigne et Laetitia Marro
5 <sup>HB</sup>	Marie Corpataux
6 <sup>H</sup>	Nicole Joye et Magali Le Moigne
7-8 <sup>HA</sup>	Mélanie Aeby et Raphaël Perini
7-8 <sup>HB</sup>	Christelle Barras

##### *Enseignante FLS et enseignantes spécialisées*

Enseignante FLS	Geneviève Barras
Enseignantes spécialisées	Anne Zahnd, Stéphanie Hirt et Laetitia Marro

#### *Année scolaire 2025/2026*

##### *Ecole 1901*

1-2 <sup>HA</sup>	Julieta Nsenda et Carole Bourqui
1-2 <sup>HB</sup>	Sylvia Mauron et Carole Bourqui
1-2 <sup>HC</sup>	Elisa Chassot et Carole Bourqui
3-4 <sup>H</sup>	Dylan Casimiro

4<sup>H</sup> Valérie Baechler-Papaux et Marie-Claire Brülhart  
AC Marie-France Fasel Meuwly

### **Ecole Caméléon**

3<sup>H</sup> Elise Borne et Mélanie Aeby  
5<sup>H</sup> Nicole Joye et Magali Le Moigne  
6<sup>H</sup>A Magali Le Moigne et Laetitia Marro  
6<sup>H</sup>B Marie Corpataux  
7<sup>H</sup> Mélanie Aeby et Raphaël Perini  
8<sup>H</sup> Christelle Barras et Clara Roulin

### **Enseignante FLS et enseignantes spécialisées**

Enseignante FLS Geneviève Barras  
Enseignantes spécialisées Anne Zahnd, Sophie Monney, Laetitia Marro et Stéphanie Hirt

## **AES**

L'AES se situe dans le bâtiment communal à Lentigny et propose un service d'accueil pour les enfants durant les semaines d'école, ainsi que durant certaines semaines des vacances scolaires pour autant que les inscriptions atteignent un nombre d'enfants suffisant. La structure est ouverte tous les jours de 6h45 à 18h, hormis les lundis et vendredis matin où tous les enfants sont à l'école. En 2025, près d'une soixantaine d'enfants étaient inscrits, soit de façon régulière (*i.e.* inscrits de manière régulière sur l'année scolaire), ou de façon irrégulière (*i.e.* inscrits à l'AES et placés quelques jours par année, sous réserve des disponibilités de l'accueil). Un maximum de 36 enfants est présent à midi, accompagné de 4 accueillantes. Hors période de repas, la capacité d'accueil est de 36 enfants, accompagnés de 3 accueillantes du midi au soir, et de 24 enfants le matin.

Finalement, 2025 a été marquée par une nouvelle « carnet rose » et l'accouchement de Madame Jovanovic, remplacée par Madame Baeriswyl durant son congé maternité. Le Conseil communal félicite Madame Jovanovic et sa famille, et remercie Madame Baeriswyl pour sa disponibilité et son professionnalisme.

L'équipe accueillante a effectué un travail remarquable et le Conseil communal l'en remercie vivement.

L'éducatrice de l'enfance et l'auxiliaire se mettent à disposition de la structure pour compléter l'équipe au besoin, respectivement effectuer des remplacements sur appel. Le Conseil communal les remercie pour leur disponibilité.

## **Bibliothèque scolaire**

Les élèves de l'établissement scolaire ont la chance d'avoir accès à une bibliothèque scolaire dans le bâtiment de l'école Caméléon. Les élèves de la 1H à la 6H s'y rendent toutes les deux semaines. Les élèves de 7H et de 8H se rendent, eux, à la BRA une fois par mois (cf. *infra*). Le Conseil communal remercie Eliane Grandgirard ainsi que Marie-Noëlle Miauton qui ont assuré le prêt à la bibliothèque scolaire en 2025.

## Bâtiments scolaires

### *Ecole 1901*

Un nouvel éclairage LED a été installé dans la salle de classe située dans les combles.

### *Ecole Caméléon*

De nouvelles armoires de rangement ont été installées dans les couloirs afin d'optimiser l'organisation du matériel scolaire.

Des travaux de curage ont été réalisés afin d'assurer l'entretien des conduites qui n'avaient pas bénéficié de nettoyage depuis la fondation de l'établissement scolaire.

## Transports scolaires

Depuis 2021, la commune collabore avec l'entreprise TPF pour les transports scolaires. Les élèves d'Onnens et Lovens de la 1H à la 4H empruntent les « petits bus », des sprinters de 33 places. Dès la 5H, les élèves d'Onnens et Lovens se rendent à Lentigny avec les bus de ligne TPF. L'école Caméléon n'est qu'à quelques minutes de l'arrêt *Lentigny, Treysales*. Les élèves de Lentigny se rendent à l'école à pied. L'école utilise par ailleurs les petits bus pour les trajets hebdomadaires et ponctuels, que ce soit pour se rendre à la piscine à Cottens, à la bibliothèque à Avry, au canapé forestier, en course d'école ou à la patinoire.

## Conservatoire

Chaque année, la commune participe aux frais de conservatoire pour les élèves résidant sur son territoire. En 2025, la commune a participé financièrement à un total de 333 unités de musique pour un montant de CHF 58'777.05. Ces unités et le montant y relatif concernent les cours de musique des 32 élèves résidant à La Brillaz

## 3 Culture, sport et loisirs

### BRA

La commune est membre de l'entente intercommunale relative à la bibliothèque régionale d'Avry. A ce titre, elle participe financièrement au fonctionnement de l'institution à hauteur de CHF 14.- par habitant, à l'instar des communes de Chénens, Autigny, Cottens, Prez, Ponthaux, Avry et Matran.

La bibliothèque est un véritable lieu de culture, et ce pour tous les âges. Elle organise et collabore à la participation d'activités pour les tous petits comme « né pour lire », pour les enfants/élèves comme le prix Chronos ou les ados avec le prix RTS, et pour les adultes avec la nuit du compte, le biblioweek-end, des expositions et tant d'autres.

La commune a par ailleurs la chance de pouvoir emmener ses élèves à la bibliothèque une fois par mois ; les élèves dès la 7H s'y rendent régulièrement. En outre, les autres classes ont la possibilité d'aller découvrir la BRA durant l'année, à l'occasion d'expositions par exemple.

## Sociétés locales - USLB

La commune de La Brillaz jouit d'une vie villageoise animée et socialement riche en contacts humains. C'est en grande partie grâce aux sociétés locales qui offrent une palette de prestations d'une très grande richesse.

Le comité de l'Union des Sociétés de La Brillaz (USLB) est mandaté par la commune pour faciliter la collaboration entre les sociétés membres et les autorités, collaborer à l'organisation de manifestations et tenir à jour un calendrier des manifestations.

Les sociétés locales membres de l'USLB sont les suivantes :

- Chœur Ste-Cécile de Lentigny
- Groupement des Aînés
- L-Danse
- Badminton Club La Brillaz
- FC La Brillaz Onnens
- Société de Jeunesse de Lentigny
- Société de Jeunesse d'Onnens
- Chœur mixte St-André d'Onnens
- Ecole de Chant de Sarine-Ouest
- FC Lentigny
- Groupe théâtral d'Onnens
- Groupement des Dames
- L'Harmonie de La Brillaz
- Ski-club d'Onnens
- Unihockey Club La Brillaz Blackfire

Ces sociétés organisent tout au long de l'année des manifestations ou activités pour la population notamment la Fête Nationale au réservoir de la Perreire à Lovens. Elles contribuent à enrichir le paysage associatif de la commune. Ces sociétés sont subventionnées chaque année selon leurs effectifs, degrés de formation et contributions à la collectivité.

## Installations sportives et culturelles

La commune de La Brillaz dispose de diverses installations sportives et culturelles, à savoir les terrains de football d'Onnens et de Lentigny, les places de jeux d'Onnens, de Lovens et de Lentigny, la salle polyvalente de Lentigny, ainsi que des espaces conviviaux dans les forêts de Lovens et de Lentigny.

### *Place de jeux - école de Lovens*

Pour améliorer cet espace, une balançoire ainsi qu'un banc ont nouvellement été ajoutés à l'aménagement de la place.



### *Place de jeux - école d'Onnens*

L'assemblée communale a voté le 11 décembre 2023 un crédit d'investissement pour la réfection de la place de jeux de l'école d'Onnens. Les travaux ont débuté en décembre 2024 et se sont terminés au printemps 2025.

La place de jeux est fréquentée par des personnes de tous âges et répond pleinement aux besoins des utilisateurs qui expriment un haut niveau de satisfaction.



### *Cabane forestière de Lovens - Place de loisirs*

La commune de La Brillaz a reçu un généreux don du comité d'organisation des Girons des Musiques 2023.

Suite à la mise à l'enquête de la place de loisirs de La Buchille, les travaux ont commencé au printemps 2025 pour se terminer en novembre 2025.

La cabane a bénéficié de rénovations comprenant l'installation d'un foyer fermé dédié aux grillades ainsi que l'ajout de toilettes extérieures.

La rénovation de la cabane forestière offre un espace adapté à l'accueil des promeneurs ainsi que pour l'organisation d'anniversaires ou de célébrations diverses.



### *Salle polyvalente*

#### **Salle Mora**

Des nouvelles armoires de rangement ont été installées pour les sociétés mais également pour les cours de catéchisme.

#### **Salle de sport**

Différentes améliorations ont été apportées :

- de nouvelles armoires de rangement du matériel de sport pour les écoles et les sociétés
- du matériel de sport tel que tapis de saut, tapis de réception, buts d'unihockey, ballons
- l'ajout de crochets pour accrocher les vestes dans le couloir rouge.

Des travaux de curage ont été réalisés afin d'assurer l'entretien des conduites qui n'avaient pas bénéficié de nettoyage depuis la fondation de l'établissement.

L'ensemble du bâtiment a bénéficié d'une mise à niveau de l'éclairage de secours afin de garantir la conformité aux normes et exigences relatives à l'évacuation en cas d'incendie.

#### **Normes de sécurité**

L'entreprise Richard Conseils SA a été mandaté afin d'analyser l'ensemble du bâtiment et définir un concept de protection incendie et évacuation qui a rendu son rapport en février 2025. Ce rapport découle du projet de fermer le foyer pour le transformer en zone « viable » et non plus comme une zone d'évacuation comme aujourd'hui afin d'y accueillir 50 personnes supplémentaires.

Il est ressorti du concept que la salle polyvalente doit être compartimentée par la cage d'escaliers c'est-à-dire par la création d'une voie d'évacuation verticale. D'importants travaux doivent alors être réalisés afin de mettre aux normes actuelles d'incendie et d'évacuation l'entier du bâtiment afin d'obtenir une capacité d'accueil totale de 1'000 personnes. Un investissement a été accepté en assemblée communale de décembre 2025 et les travaux débiteront courant 2026.

## 4 Santé

### RSS

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine.

Le Réseau a pour buts :

- d'exploiter le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne ;
- d'exploiter un service d'ambulance pour le district ;
- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine ;
- de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées.

Ses différents services comprennent le Home de la Sarine et le Foyer de jour (HMS), le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS), la Commission des indemnités forfaitaires, le Service d'ambulance de la Sarine, la Fondation Passepartout, le Centre de coordination, ainsi que les services transversaux (direction générale, ressources humaines, finances), y compris la Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS). Le Foyer de la Rose d'automne est également rattaché et géré par le RSS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Depuis 2022, le RSS a également repris le chapeautage de la défense incendie pour l'entièreté du district de la Sarine.

## 5 Prévoyance sociale

### Petite enfance

En 2025, la commune de la Brillaz a subventionné les services de garde d'enfant à hauteur de CHF 248'386.20, comprenant le placement en famille d'accueil de jour par le biais de l'association Famiya ainsi que le placement en crèche. Si la commune a signé des conventions collectives avec les crèches de Neyruz et les P'tits Gamins, elle dispose également de conventions individuelles avec d'autres crèches du canton. On constate par ailleurs que la solution de la crèche est toujours davantage plébiscitée que les familles d'accueil de jour et que la participation communale aux crèches ne cesse de croître, en raison notamment de la fréquentation toujours plus élevée des structures d'accueil.

La commune dispose également d'une école maternelle à Onnens, dont l'éducatrice est Madame Marjorie Rossier. 2025 a également été marquée par une nouvelle « carnet rose » et l'accouchement de Madame Rossier, remplacée par Madame Christel Baeriswyl durant son congé maternité. Le Conseil communal félicite Madame Rossier et sa famille, et remercie Madame Baeriswyl pour sa disponibilité et son professionnalisme. Les éducatrices ont accueilli 33 enfants en 2025 (17 en 2024/2025 et 16 en 2025/2026), soit 13 de moins que sur l'année 2024. Force est de constater que, malgré la qualité de la structure et de l'accueil offert aux enfants, le groupe de jeux ne correspond plus aux modes des gardes plébiscités par les parents. Malgré cela, l'école maternelle a, tout au long de l'année 2025, rempli sa mission de lieu de sociabilisation pour les enfants en âge préscolaire et le Conseil communal est heureux de savoir que les enfants fréquentent la Souris Verte avec plaisir.

### ARCOS

La création de l'Association du Service Social de Sarine Ouest (SSSO) par les Communes de Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz, a été validée par l'assemblée des délégués du 12 novembre 2008, après approbation des assemblées communales respectives. Suite à la fusion de la commune de Ponthaux avec Grolley, Ponthaux a quitté ARCOS au 31 décembre 2024.

### FriTime

FriTime est un projet cantonal soutenu par la subvention enfance-jeunesse de la DSAS, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la Fondation Isabelle Hafen, qui offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de mettre en place des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Chaque année scolaire, des activités diverses et variées sont proposées aux jeunes sur inscription. Les activités qui ont été proposées pour l'année 2025 sont les suivantes : visite de la caserne des pompiers, danse classique indienne, décoration Cameo, création de couronnes de l'Avent, crochet, tchoukball, montage de bracelets de pierre, pilates, découverte d'instruments, découverte des oiseaux de la région, balade en âne.

## La Brillaz bouge et se rencontre

Le projet « La Brillaz bouge et se rencontre » a été mis sur pied en 2022 et consiste en un projet social en faveur des jeunes de la commune de La Brillaz. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'association REPER. Le but du projet est de faire bénéficier les jeunes de 10 à 25 ans de la salle polyvalente une fois par mois durant les week-ends. Dans ce cadre, les jeunes sont encadrés par des travailleurs sociaux et réalisent diverses activités sportives. Les jeunes sont directement impliqués dans la réalisation de ce projet.

En 2025, la salle de sport a été ouverte à 14 reprises. Lors de ces 14 ouvertures, il y a eu 224 jeunes. La moyenne de jeunes par ouverture s'élève à 16. 219 jeunes proviennent de la commune de la Brillaz. Cela représente 90 % de jeunes. Les jeunes qui sont venus une première fois reviennent régulièrement ; au moins 7 fois sur les 10.

Concernant les permanences de rue, environ 38 jeunes ont été rencontrés. Des échanges ont pu se tenir au sujet de leurs préoccupations et des prestations offertes à la jeunesse sur le territoire communal.

## Espace jeunes

### *Soirée manger et s'amuser*

En 2024, à la suite d'une demande formulée par des jeunes lors d'une séance de la Commission de développement durable, le conseiller communal en charge du dossier a sollicité le travailleur social de rue afin d'examiner la mise en place d'un espace dédié aux jeunes de la commune. Cette démarche a conduit à la création du projet « La Brillaz - espace jeunes : soirée manger & s'amuser », visant à proposer un espace convivial et sécurisant destiné aux 10-16 ans.

### *Objectif et fonctionnement du dispositif*

Le projet a pour ambition d'offrir un cadre propice à la rencontre, à l'expérimentation de la socialisation et au développement de liens entre jeunes. Les soirées ont été organisées à la salle Mora, lieu central et facilement accessible pour la population de La Brillaz. En 2025, huit soirées ont été proposées, contre quatre l'année précédente. Elles se sont déroulées généralement le vendredi soir, de 18h à 22h, et comprenaient :

- Un repas préparé et partagé avec les jeunes, favorisant la participation et la responsabilisation.
- Une activité collective destinée à encourager la coopération, la communication et l'inclusion sociale.

Ce format a permis de créer des temps structurés et attractifs, adaptés aux besoins exprimés par les jeunes.

## 6 Trafic et télécommunications

### Routes communales

Le réseau de routes communales, bien que dimensionné pour une population relativement modeste, est particulièrement étendu. Afin d'assurer son entretien et sa pérennité, la commune mobilise à la fois son service de l'édilité et des entreprises externes, optimisant ainsi les ressources disponibles.

Plusieurs projets d'envergure sont actuellement en phase de préparation, notamment le réaménagement de la **route de Chaffeiru**, de la **route d'Onnens** ainsi que de la **route des Bumins à Lentigny**. Ces interventions visent à **renforcer la sécurité routière**, à améliorer le confort des usagers et à moderniser les infrastructures. Elles permettront également de mettre aux normes les réseaux souterrains, notamment par le passage en système séparatif pour les eaux claires et les eaux usées.

D'autres projets de réfection de routes sont à l'étude, tout comme l'introduction progressive de **zones limitées à 30 km/h dans les localités**, afin de favoriser la sécurité et la qualité de vie des habitants.

La commune poursuit ainsi une démarche de planification à long terme, visant à entretenir et moderniser son réseau routier de manière responsable et durable.

### Transports publics

La commune est principalement desservie par le réseau des **Transports publics fribourgeois (TPF)**, garantissant une liaison régulière avec les centres régionaux et les communes voisines.

La **ligne 339 (Avry - Chénens)** assure la desserte des différents villages de la commune, avec notamment les arrêts suivants :

**Lentigny** : Village, La Chapelle, Treysalles

**Lovens** : Village, Le Réservoir

**Onnens** : Église, Pierra Fatta

Un bus de nuit complète cette offre les vendredis, samedis et veilles de fêtes. Il s'agit de la **ligne N3 (Fribourg - Rosé - Prez-vers-Noréaz)**, qui dessert également Lentigny et Onnens, offrant ainsi une solution de mobilité sécurisée lors des soirées et week-ends.

### *Transports scolaires*

La commune organise par ailleurs des transports adaptés aux besoins des élèves :

Les élèves de **1H à 4H** bénéficient de bus scolaires dédiés.

Les élèves de **5H à 8H** utilisent les lignes régulières des TPF.

Cette organisation permet d'assurer des trajets sûrs et efficaces pour les enfants et les jeunes de la commune.

Bien que la commune ne dispose pas de sa propre gare, elle se situe à proximité immédiate de la gare de Chénens, sur le réseau des **Chemins de fer fédéraux suisses (CFF)**. La ligne

régionale S41 permet de rejoindre rapidement **Fribourg** ou **Lausanne**, offrant ainsi une excellente connexion avec les principaux pôles économiques et administratifs de la région.

La commune de La Brillaz soutient activement l'utilisation des transports publics. Dans cette optique, une **subvention communale** entrera en vigueur dès **janvier 2026**, afin d'encourager une mobilité durable et accessible à l'ensemble de la population.

## 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau potable de la commune est assuré par l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest). Depuis 2025, la commune est membre du CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines). Cette adhésion permet d'avoir un deuxième point d'alimentation. Les sources communales ont produit 110'824 m<sup>3</sup> et la consommation totale de notre commune s'élève à 155'205 m<sup>3</sup>.

La détection proactive des fuites se fait grâce à un système de micro. 2 fuites ont été répertoriées en 2025. Les pertes dans le réseau communal sont estimées à 4,87%.

Des échantillons d'eau sont prélevés périodiquement et analysés par le SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). La qualité microbiologique et chimique des échantillons respecte les normes légales. Un suivi accru des normes par rapport au chlorothalonil est également effectué.

#### *Les projets réalisés ou en cours*

- Adduction d'eau potable - adhésion / affiliation au CEFREN.
- Puits de Lentigny : installation d'un filtre à sable pour la déferrisation et l'oxygénation, équipé d'un turbidimètre.
- Maison Rouge : mise en service d'un turbidimètre et d'un système UV au début de l'automne.
- Mise sous alarme des portes des stations de pompage, des postes de distribution, etc.
- Nettoyage de la cuve de la Maison Rouge réalisé par Sinef.
- Mise en service de la conduite de la Briqueterie, en collaboration avec la commune d'Autigny.

### Traitement des eaux usées

La mise à jour des infrastructures se réalise en grande partie, en relation avec la réflexion des routes. Plusieurs projets sont en cours, comme les routes de Chaffeiru, des Bumin, d'Onnens, de la Poste, des Fruitiers.

L'association de communes pour la gestion des Eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) a commencé les travaux pour la réalisation de la nouvelle STEP, avec les traitements des micropolluants. Les travaux devraient se terminer en 2029.

## Endiguement

Une étude pour la revitalisation de la Bagne est en cours.

## Cimetières

Après s'être penché sur la révision du règlement des cimetières puis le projet de réaménagement de ceux-ci en début de législature, 2025 a été relativement calme dans ce domaine. Cela étant, le Conseil communal a répondu aux demandes d'inhumations locales et accepté trois demandes externes, conformément au règlement en vigueur.

## Aménagement du territoire et constructions

Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire). Le service des constructions est doté d'une collaboratrice technique pour la gestion de toutes les demandes de permis de construire. Le Service communal des constructions peut, sur demande du requérant, insérer les documents usuels à la demande de permis de construire dans la plateforme FRIAC. Toutefois, c'est de la responsabilité du requérant de fournir ces documents. Cette prestation sera facturée au requérant au tarif en vigueur selon le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

### Les constructions 2025 en chiffres

#### *Demandes de permis en procédure simplifiée*

Type de travaux	2022	2023	2024	2025
Abri à vélo	0	0	0	1
Antenne	0	0	1	0
Cabanon	2	5	3	2
Couvert	1	2	2	2
Escalier	0	1	0	0
Isolation	1	0	0	1
Molok	1	0	0	0
Mur	2	0	1	3
PAC air-eau	8	3	6	3
PAC géothermique	4	1	4	2
Palissade	2	0	5	1
Pergola	2	1	1	6
Piscine -jacuzzi- sauna	5	1	1	3

Place de parc	0	0	1	0
Poêle à bois	1	0	1	3
Porte - fenêtre	2	0	0	1
Poulailler	1	0	0	0
Serre	0	1	0	0
Solaire	5	3	3	1
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>29</b>

### *Demandes de permis en procédure ordinaire*

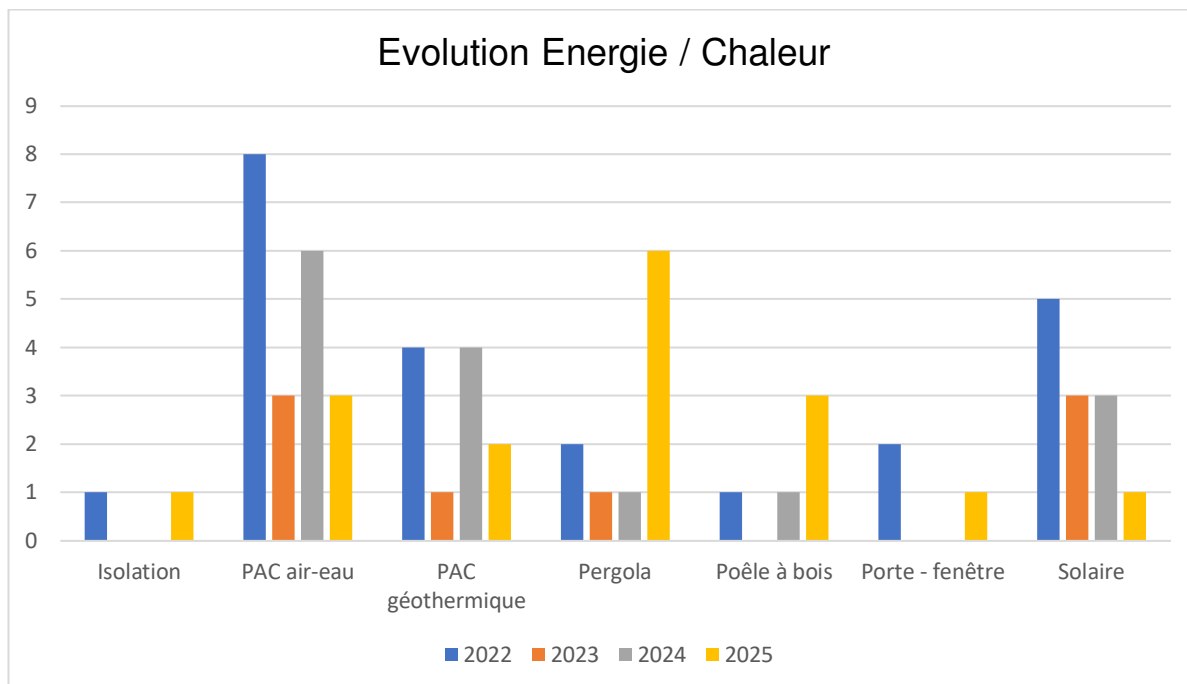
Type de travaux	2022	2023	2024	2025
Agrandissement	2	0	0	1
Antenne	1	0	0	0
Bâtiment agricole	1	1	2	1
Chaudière	1	0	0	0
Couvert déchetterie	0	0	0	1
Démolition	0	0	2	1
Habitation jusqu'à 3 log.	1	1	5	1
Habitation à plus de 3 log.	0	0	3	0
Mini-step	1	0	0	0
Mise en conformité	0	0	0	1
Mur	0	1	0	0
Piscine	1	0	0	0
Place de jeux	0	0	1	0
Station lavage	0	0	0	1
Transformation	3	2	0	2
Villa	4	1	2	3
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>12</b>

## Energie

### *Installation de panneaux photovoltaïques*

15 demandes de pose de panneaux photovoltaïques ont été déposées en 2025 contre 18 demandes en 2024. La puissance installée se monte à environ 1'392.5 kWcrête et la production est estimée à 1'430'583 kWh/an soit la consommation annuelle de 357 ménages.

Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école Caméléon ont produit en 2025, 70.5 MWh et ceux installés sur le toit de la salle polyvalente ont produit depuis la mise en service en mai 2025, 78.4 MWh.



## 8 Economie publique

### Forêts

La gestion et l'entretien des forêts de la commune sont assurés depuis plusieurs années par la **Corporation forestière Forêts-Sarine**. Cette structure, organisée en quatre régions, permet une gestion professionnelle et coordonnée du patrimoine forestier. La commune de La Brillaz fait partie de la **région 2**, dont le centre forestier est situé à Lentigny.

Au-delà de l'exploitation du bois, la mission de la corporation comprend également la préservation des milieux naturels, la protection contre les dangers naturels et l'entretien des espaces accessibles à la population. La gestion forestière vise ainsi à concilier **durabilité, biodiversité et fonction sociale de la forêt**.

Les travaux réalisés dans le cadre du **biotope de Lentigny**, situé à proximité du centre forestier, sont désormais terminés. Cet aménagement contribue à renforcer la biodiversité locale en favorisant des habitats adaptés à différentes espèces animales et végétales. Il participe également à la sensibilisation du public à la richesse et à la fragilité de ces écosystèmes.

Des panneaux d'information seront prochainement installés afin de présenter les objectifs du projet et d'expliquer les mesures mises en place. La population pourra ainsi mieux comprendre l'importance de ces interventions pour la préservation de l'environnement naturel.

## 9 Finances et impôts

### Budget et comptes

Le budget et les comptes 2025 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des Communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

### Compte de résultats

Le compte de résultats 2025 boucle avec un déficit de CHF 345'236.04 pour un total de charges de CHF 9'560'958.81 et un total de revenus de CHF 9'215'722.77. Le budget prévoyait un déficit de CHF 269'257.87.

Le total des charges du compte de résultats est inférieur de CHF 22'841.64 (-0.2 %) aux charges budgétées pour cet exercice. Contrairement aux années précédentes, le total des revenus est lui inférieur au budget de CHF 98'819.81 (-1.2 %).

### Principales différences significatives entre le compte de résultats et le budget 2024, par chapitre.

#### 02 Services généraux (CHA 1,3%)

Charges nettes supérieures de CHF 10'085.- dues essentiellement aux frais d'entretien de divers immeubles (+ CHF 51'672.-) mais compensées partiellement par diverses diminutions, notamment pour l'achat de logiciels et de licences. (- CHF 13'405.-).

#### 15 Service du feu (CHA -42%)

Charges nettes inférieures de CHF 19'211.- par rapport au budget, mais seulement de CHF 3'487.50 par rapport aux comptes 2024. Diminution constante ces dernières années suite à la réorganisation au niveau du district.

#### 212 Ecole primaire II (3H-8H) (CHA -3.6%)

Des charges nettes dans l'ensemble inférieures de CHF 35'019.- par rapport au budget, mais tout de même supérieures aux comptes 2024 de CHF 41'314.-. Par rapport au début de la législature c'est tout de même plus de CHF 97'000.- de charges supplémentaires (+12%) essentiellement pour les dépenses liées cantonales.

#### 213 Ecole du cycle d'orientations (CHA -4%)

Des charges nettes inférieures de CHF 36'422.- par rapport au budget, mais légèrement supérieures aux comptes 2024 de CHF 8'231.-. Par rapport au début de la législature, ces charges sont assez stables avec une augmentation de CHF 14'336.- (+1,7%).

#### 217 Bâtiments scolaires (CHA -11.7%)

Charges inférieures de CHF 42'721.- dues aux frais moins importants que budgétés pour l'énergie ainsi que pour les salaires du personnel d'exploitation (moins de travaux que

prévus dans les écoles). Les frais d'énergie ont diminué de près de 80% depuis l'installation des panneaux photovoltaïques (env. - CHF 8'000.-).

#### **218 Accueil de jour (CHA -36%)**

Les charges nettes sont en forte diminution. Ceci est essentiellement dû à une très forte augmentation des revenus pour des recettes exceptionnelles enregistrées en 2025 concernant le remboursement des caisses maladies pour le personnel en congé maternité et arrêt maladie (recette CHF 20'430.-) ainsi qu'une subvention cantonale unique de CHF 30'960.- pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'AES. L'augmentation de la capacité d'accueil a eu une influence sur les charges du personnel d'encadrement (+ CHF 18'441.-), mais surtout sur les recettes (+ CHF 25'844.-) pour la participation des parents pour ces nouveaux enfants accueillis.

#### **219 Scolarité obligatoire (CHA -5.3%)**

Charges nettes en diminution de CHF 13'250.- due essentiellement à une baisse des frais de transport par rapport au budget, mais en légère augmentation par rapport aux comptes 2024 (+ CHF 7'394.-).

#### **34 Sport (CHA +2.6%)**

Augmentation des frais du personnel d'exploitation (+ CHF 9'081.-) due à des travaux supplémentaires sur les terrains et à la salle polyvalente ainsi qu'à l'augmentation des frais d'entretien de la salle polyvalente (+ CHF 15'612.-). Diminution des frais d'électricité et de combustible (- CHF 8'917.-).

#### **41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux (CHA -6.7%)**

Charges nettes globales inférieures de CHF 47'399.- par rapport au budget 2025 et aussi inférieures de CHF 11'943.- par rapport aux comptes 2024. Essentiellement pour le subventionnement des frais d'accompagnement en EMS, la participation aux frais financiers des homes.

#### **42 Soins ambulatoires (CHA -3.2%)**

Charges nettes globales inférieures de CHF 10'221.- par rapport au budget 2025 mais supérieures de CHF 20'029.- par rapport aux comptes 2024. Essentiellement pour la participation communale au Réseau Santé Sarine pour l'aide et les soins à domicile.

#### **54 Famille et jeunesse (CHA +47.1%)**

Charges supérieures de CHF 107'162.- par rapport au budget dues essentiellement à l'augmentation conséquente de la subvention aux crèches et aux garderies (+ CHF 85'466.-), aux frais d'entretien d'immeuble (+ CHF 16'457.-) et aux frais d'amortissement et d'intérêts non prévus au budget (+ CHF 29'000.-).

#### **61 Circulation routière (CHA +6.7%)**

Dépassement global de CHF 32'422.- des charges nettes prévues au budget. Dépenses supplémentaires pour l'achat d'une nouvelle lame à neige et du matériel de sécurité non prévus au budget (+ CHF 30'152.-) et augmentation des frais d'entretien des

routes (+ CHF 46'670.-) mais diminution des frais d'honoraires pour spécialiste de CHF 25'2029.- et des frais de déblaiement et de salage hivernal (- CHF 13'308.-).

#### **72 Traitement des eaux usées (CHA -19.4% REV -19.4%)**

Charges et revenus inférieurs de CHF 72'030.- dus à la diminution des frais d'honoraires (- CHF 26'781.-), des frais financiers planifiés suite à des investissements moins conséquents que prévus (- CHF 22'150.-) et des frais de réparation à la STEP de Pensier (- CHF 21'259.-), une augmentation des frais de réparation des collecteurs (+ CHF 12'376.-).

#### **77 Protection de l'environnement, autres (CHA -50.5 %)**

Charges nettes inférieures de CHF 15'741.- dues essentiellement à des frais moins élevés que prévus pour le cimetière.

#### **91 Impôts (REV -3%)**

Diminution du revenu net total des impôts de CHF 221'091.-.

Diminution de l'impôt des personnes physiques sur le revenu - CHF 49'637.- mais augmentation sur la fortune + CHF 15'000.- par rapport au budget.

Grandes différences aussi par rapport aux comptes 2024 sur le revenu (- CHF 149'637.-) qui s'expliquent en partie par la baisse du coefficient d'impôt de 87% à 85% pour 2025. Différences assez importantes aussi pour les années précédentes (revenu - CHF 470'971.-, fortune + CHF 75'603.-) qui s'expliquent par une estimation des recettes fiscales 2024 par le Service cantonal des contributions plus élevée que réelle.

L'impôt sur les prestations en capital est supérieur de CHF 246'307.- par rapport au budget, et CHF 145'196.- par rapport aux comptes 2024.

Augmentation de l'impôt à la source (+ CHF 17'681.-) et de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 27'138.- pour 2025 et les années précédentes).

Augmentation de CHF 16'468.- de l'impôt sur les mutations selon le budget 2025, mais diminution de CHF 56'977.- par rapport aux comptes 2024.

#### **96 Administration de la fortune et des dettes**

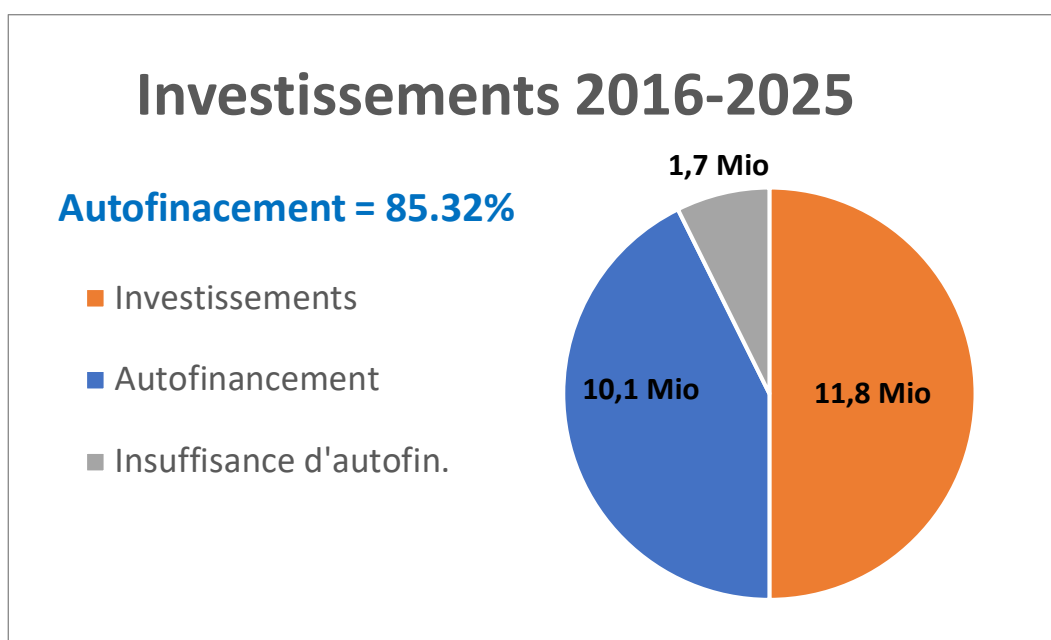
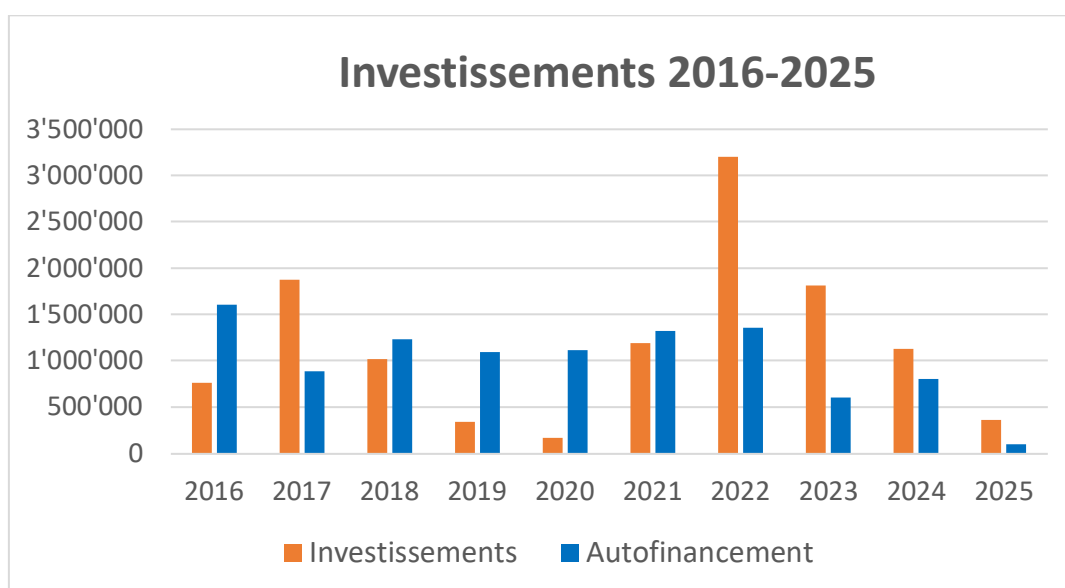
Charges supérieures de CHF 12'149.- pour les intérêts rémunérateurs dus à des décomptes finaux d'impôts en défaveur de la commune de plusieurs gros contribuables. Diminution de CHF 11'133.- des frais prévus pour les intérêts des dettes due à de plus faibles investissements effectués que prévus en 2025.

## Compte des investissements

Concernant les investissements, comme le montre le graphique suivant, après plus de 7 millions investis entre 2021 et 2024, l'année 2025 a été plus sobre avec un solde de dépenses de CHF 359'135.65, comparable aux années 2019 et 2020.

Après une année record en 2022, et des investissements encore importants en 2023 et 2024, 2025 marquent une pause avec des investissements nets de CHF 359'135.65, dans les mêmes proportions que pour les années 2019 et 2020. En raison d'un exercice déficitaire, l'autofinancement de CHF 100'475.41 a été dégagé ce qui a permis de financer les investissements à hauteur de 27.98 %.

Entre 2016 et 2025, avec des investissements totaux à hauteur de CHF 11.85 millions et un autofinancement de CHF 10.1 millions, le degré d'autofinancement est jugé idéal avec un taux de 85.32 %.



## Investissements terminés en 2025

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Correction des eaux routes de la poste, Lentigny	CHF 120'000.-	CHF 86'085.55
Revitalisation place de jeux ancienne école, Onnens	CHF 198'000.-	CHF 190'270.45
Changement éclairage terrain de foot, Lentigny	CHF 135'000.-	CHF 161'584.25
Rénovation - adaptation bâtiment ancienne école, Onnens	CHF 995'650.-	CHF 1'038'672.70

## Indicateurs financiers MCH2

Ces indicateurs sont définis selon les articles 23 LFCo et 18 OFCo. Ils informent sur la santé financière de la commune et permettent des comparaisons entre les communes.

Il est important de relever que les indicateurs financiers dépendent souvent d'éléments très variables annuellement. Dans ce sens, il est dès lors nécessaire de les observer sur plusieurs années afin d'en déterminer leur réelle signification.

### 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET **88.45 %**

Dette par rapport aux revenus fiscaux. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Avec une dette nette de CHF 5'876'118.41 et des revenus fiscaux de CHF 6'643'456.05 cet indicateur est bon. Au-delà des 100 % il devient suffisant et à partir de 150 % il est qualifié de mauvais.

### 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT **27.98 %**

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Ce taux devrait, dans l'idéal, être supérieur à 80 %. Avec des investissements très bas en 2025 (CHF 359'135.65) et une perte de CHF 345'236.04 pour le compte de résultats, la commune a pu les financer à hauteur de CHF 100'475.41 avec ses liquidités. Cet indicateur devrait être évalué sur une période de plusieurs années, car les investissements sont très variables d'une année à l'autre. Sur les 10 dernières années (2016-2025) le total des investissements est de CHF 11'846'887.92 pour un autofinancement de CHF 10'108'359.52. Ce qui donne un degré d'autofinancement de 85.32 %, qualifié d'idéal.

### 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS **0.3 %**

Charge d'intérêts par rapport aux revenus courants. Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Comme les charges d'intérêts des dettes sont compensées en grande partie par le revenu des intérêts moratoires des impôts, ce taux est nul. Entre 0 %-4 % il est considéré comme bon, entre 4 % - 9 % suffisant et mauvais si supérieur à 9 %.

#### **4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS 106.23 %**

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Avec une dette brute de CHF 9'775'114.74 et des revenus courant de CHF 9'201'722.77 le taux de 106.23 % est considéré comme moyen (entre 100 et 150 %), en dessous de 50 % il serait excellent, entre 50 et 100 % bon, mauvais entre 150 et 200 % et critique s'il était supérieur à 200 %.

#### **5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS 4.29 %**

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Avec une proportion des investissements bruts de CHF 437'087.95 pour des dépenses totales de CHF 9'122'546.55, le taux de 4.29 % est considéré comme un « effort d'investissement faible ». Entre 10 et 20 % il est considéré comme moyen, élevé entre 20 et 30% et à partir de 40 % il serait très élevé. Comme pour l'indicateur 2, cet indicateur doit aussi être analysé sur une période plus longue, car les investissements ne sont pas homogènes en proportion d'une année à l'autre.

#### **6. PART DU SERVICE DE LA DETTE 5.32 %**

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Avec un montant de CHF 489'315.02 pour le service de la dette et des revenus courants de CHF 9'201'722.77, le taux de 5 % est excellent. En dessous de 5 % ces charges sont considérées comme faibles, entre 5 et 15 % comme acceptables et fortes si supérieures à 15 %.

#### **7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS CHF 2'661.29**

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Avec une dette nette de CHF 5'876'118.41 pour une population résidente de 2'208 habitants, cet endettement est considéré comme important. Il est faible entre CHF 0 et 1'000, moyen entre CHF 1'001 et 2'500 et très important si supérieur à CHF 5'000.

Pour 2025 l'augmentation de la dette est surtout à mettre sur le compte des participations dans les associations de communes ces dernières ayant réalisé de nombreux investissements en 2025. Comparé aux moyennes régionales et cantonales ce taux reste assez bas.

#### **8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT 1.09 %**

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Avec un autofinancement à hauteur de CHF 100'475.41 pour un total de revenus courants de CHF 9'201'722.77, ce taux est considéré comme mauvais. Il est moyen entre 10 et 20 %, bon si supérieur à 20 %. En raison de la perte de CHF 345'236.04 le taux est en régression par rapport aux années 2022, 2023 et 2024, avec une moyenne de 7.85 % sur les 4 dernières années, la commune se situe toutefois proche du taux de 10 % considéré comme « moyen ».